



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CENTRE  
NATIONAL  
DU LIVRE



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 6 juin 2025

### Signature du Contrat de filière 2025-2027 en faveur du livre en Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Régine HATCHONDO, présidente du Centre National du Livre (CNL) et Bruno BOUTLEUX, président de l'Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (ALCA), se félicitent de la signature du Contrat de filière Livre 2025-2027, poursuivant un engagement fort en faveur du développement et de la valorisation du secteur dans la région.

Depuis plus de vingt ans, la politique en faveur du livre en Nouvelle-Aquitaine repose sur une logique de contractualisation, permettant d'articuler les soutiens apportés aux acteurs de la filière par l'État et le Conseil régional. Incluant des améliorations en matière de simplification, d'adaptation aux pratiques professionnelles et d'approche transversale des enjeux de transition énergétique, la nouvelle convention-cadre témoigne de la volonté des signataires de poursuivre et d'adapter leur soutien. Elle permettra de porter 8 dispositifs d'aides directes aux professionnels du secteur.

Deux nouveaux dispositifs de soutien sont proposés pour cette période :

- **(E)ncrage**, qui vise à favoriser la diffusion et la valorisation des œuvres des auteurs et autrices de Nouvelle-Aquitaine ;
- **Le soutien aux projets collectifs et interprofessionnels dans le domaine du livre**, qui vise à encourager les coopérations professionnelles et les expérimentations relatives aux enjeux économiques, technologiques et écologiques rencontrés par la filière.

Le nouveau texte réaffirme le rôle essentiel de la Nouvelle-Aquitaine comme deuxième région française en nombre d'éditeurs indépendants, avec 250 maisons d'édition, 200 librairies indépendantes et 1 500 auteurs, traducteurs et illustrateurs. L'ensemble des partenaires s'engagent ainsi à renforcer cette économie confrontée à de nombreux défis et à préserver un secteur culturel vital pour le dynamisme de la région.

Pour les petites maisons d'édition, « le dispositif du contrat de filière est fondamental pour la survie de la **bibliodiversité**, [nous] permettant de "compenser" en partie les inégalités de distribution et de visibilité dues au poids des grandes maisons d'édition ». Quant aux libraires indépendants, ces appuis aident à franchir des étapes indispensables à leur développement: « Dans nos territoires parfois éloignés des grandes villes, le contrat de filière est un soutien non négligeable pour le démarrage et le développement de nos librairies. Grâce à lui, nous avons pu non seulement disposer d'aides financières à plusieurs reprises, mais aussi bénéficier d'un accompagnement précieux et d'échanges directs avec des personnes référentes."

**L'engagement financier prévisionnel des signataires dans le cadre de ce contrat de filière pour les trois prochaines années s'élève à 3 701 500€,** dont 958 500 € de financements de l'État (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC), 480 000 € du Centre national du Livre (CNL) et 2 263 500 € du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Ces montants, accordés pour le financement des aides, seront précisés chaque année.

Le CNL accompagne par ailleurs les acteurs de la filière dans le cadre de ses dispositifs nationaux. En 2024, 2 075 243 € avaient été versés aux acteurs de la filière en Nouvelle-Aquitaine par l'établissement public.

